

## **MONNAIE, FINANCE, BALANCE DES PAIEMENTS**

1. Le Conseil manifeste son intérêt pour le système d'information sur les banques et les assurances. Il souhaite que des contacts soient pris avec les services concernés dans le cadre de la préparation du programme à moyen terme du Cnis afin d'étudier les conditions d'amélioration de l'accès aux données individuelles en s'inspirant, le cas échéant, des expériences étrangères.
2. Le Conseil salue les efforts importants engagés par la Banque de France en vue de la mise en œuvre des nouveaux règlements de la BCE renforçant la collecte des statistiques monétaires. Ces règlements sont relatifs d'une part au bilan consolidé du secteur des institutions financières monétaires et d'autre part aux statistiques de taux d'intérêt appliqués par les institutions financières monétaires aux dépôts et crédits vis-à-vis des ménages et des sociétés non-financières. Le Conseil souhaite cependant que des efforts soient faits pour maintenir le suivi et la mise à disposition des séries nationales compte tenu de l'hétérogénéité possible des évolutions au sein de la zone euro.
3. Le Conseil se félicite de la mise en place prochaine de comptes financiers trimestriels qui permettront à l'ensemble des utilisateurs de mieux appréhender les évolutions financières en les replaçant dans un cadre cohérent.
4. Le Conseil encourage les efforts réalisés par la Banque de France pour étendre le système de collecte d'information sur les transactions internationales des entreprises par déclaration directe afin de maintenir la qualité de l'information nécessaire à l'élaboration de la balance des paiements compte tenu de l'instauration au niveau européen du seuil déclaratif des banques.
5. Le Conseil se félicite de l'initiative prise par la Banque de France de tenir, en mars 2002, un colloque sur les investissements directs de la France dans la globalisation. Il encourage les efforts de coopération des services producteurs afin de continuer à améliorer la connaissance des investissements directs étrangers en France et des investissements français à l'étranger.
6. Le Conseil salue les travaux de l'Observatoire de l'épargne européenne sur les comportements financiers des ménages européens. Ces travaux permettent d'apprécier la qualité de l'information disponible et donc, de mieux cerner les besoins statistiques qui restent à couvrir ainsi que les efforts nécessaires de comparabilité internationale. Le Conseil suivra avec intérêt la suite de ces travaux.